Image not found or type unknown

Jugement par contumace pour degradation en 2008

Par **samel79**, le **09/09/2010** à **12:22**

Bonjour,
en 2008 je fus juge par contumace pour degradation de bien d'autrui.
depuis je n'ai recu aucun notification.

je souhaite me rendre au tribunal mais j'ai peur d'etre arrete.
par ailleur j'ai appris que je ne saurais pas rehabilite.

comment je dois agir?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés